



1er vin en AOC Corrèze Coteaux de la Vézère

Le tout premier vin AOC Corrèze Coteau de la Vézère est à la vente. En effet la cuvée Périères rouge 2018 certifiée AOC a fait son entrée sur le marché récemment ! La certification qui protège les vins des Coteaux de la Vézère sont issus de vignes plantées sur sol de schiste des 3 communes Voutezac, Allassac, et Donzenac.

Le nouveau vin rouge Les Périères 2018, 100% Cabernet Franc produit par la SCA Coteaux de la Vézère est disponible sur le marché depuis fin décembre, et est notamment vendu sur le site en ligne au prix de 13 euros TTC.

Rappel sur l'AOC récente

Le Comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des eaux-de-vie de l'INAO du 3 mai 2017 avait voté la reconnaissance de l'Appellation d'origine contrôlée « Corrèze ». Une partie du vignoble corrézien est déjà reconnue en Indication géographique protégée (IGP). L'AOC « Corrèze » se décline en vin tranquille rouge, en « vin de paille » issu de raisins passerillés hors souche et en vins tranquilles rouge et blanc sec avec la dénomination géographique complémentaire « Coteaux de la Vézère ».

Le vignoble corrézien en chiffres

- 75 ha répartis entre 45 exploitations
- Une production d'environ 2 500 hl (dont la moitié en vin rouge)
- Producteurs regroupés au sein de 2 structures collectives qui représentent 70 % des surfaces et 80 % des volumes.
- 17 % des surfaces conduites en agriculture biologique

Aire géographique de l'AOC « Corrèze »

Elle se situe au sud-ouest du département de la Corrèze, dans la zone de piémont des bassins de Brive et de Meyssac. Elle comprend 24 communes situées au nord et au sud de Brive-la-Gaillarde.